

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée Générale des cadres de la Fonction Publique Hospitalière 11 Octobre 2022 Amphithéâtre CAMPUS PICPUS

I. Introduction

Le 20 Juillet 2022 à l'hôpital de l'Hôtel Dieu s'est tenue une assemblée générale avec les organisations syndicales CGT et FO rassemblant :

- Des cadres de proximité et des cadres supérieurs de différents hôpitaux de l'APHP (Avicenne, Beaujon, Cochin, Hôtel Dieu, Jean Verdier, Lariboisière, Necker, Robert Debré, Saint-Louis)
- Des cadres de la fonction publique hospitalière d'Ile de France et de province (GHEF 77, CHU de Bordeaux)

II. Constats des Problématiques

Les constats énoncés lors de cette assemblée montrent que les cadres de tous les hôpitaux partagent, en majorité, les mêmes problématiques :

Organisationnelles et financières

- Un décalage entre le travail fourni, qui parfois atteint les 60 heures par semaine et une rémunération indigente.
- Depuis l'arrêté du 22 avril 2022, une organisation de travail au forfait jours leur a été imposée, sans limitation d'horaire et sans possibilité d'heures supplémentaires payées.
- Pas de primes semestrielles sur certains établissements et disparités de montant.
- Une organisation hétérogène des gardes de Week-End, parfois au volontariat, souvent imposée.
- Une rémunération des gardes le Week-End injuste et disparate. Ici récupérées, là rémunérées en HS, puis là en HS de nuit, certaines majorées à 60% alors qu'elles le sont à 100% pour les agents.
- La gestion de 2, 3 voire 4 services sans lettre de mission et sans contrepartie, ni horaire, ni financière.
- L'application des textes de loi avec zèle avec le prétexte de l'obligation de la continuité des soins pour imposer des horaires extravagants en H24 et cela gratuitement.
- Le paiement d'HS pour certains cadres, alors qu'on les refuse à d'autres car prétendument illégales.

Tout cela abouti à la remise en cause des fondements du statut de la FPH concernant l'organisation du travail et les rémunérations. Rappelons que ces fondements sont basés sur des rémunérations prenant en compte la qualification et l'ancienneté permettant de ne pas mettre en concurrence les agents entre eux. Mais c'est malheureusement tout l'inverse qui se produit désormais sur le terrain !

Les cadres ont le devoir d'enchaîner les heures sans compter et les directeurs n'auraient pas le droit de les payer, sauf petits arrangements...

Manque d'attractivité pour la profession

- L'obligation, dans certains GH, d'exercer deux ans comme faisant fonction cadre avant de pouvoir se présenter au concours sous peine d'avoir un dossier imprésentable. Pas de financement systématique en cas de réussite.
- L'obligation de passer un concours sur titre pour accéder au grade de cadre malgré le diplôme obtenu alors que ce concours sur titre n'existe pas pour les infirmiers et aides-soignants et qu'il n'existait pas avant 2004. Economie de salaire ?
- L'augmentation du nombre de services à gérer pour un seul cadre, par suppression de postes, depuis la création des pôles.
- La surcharge de travail générée par les dysfonctionnements des services support et par l'abandon de certaines missions des administrateurs de garde au détriment des cadres.
- Le non accès au télétravail. Quand cela est possible dans un hôpital, il est très difficile de l'obtenir réellement.

Manque de considération flagrant.

- Les strates administratives surajoutées les privent de toute communication avec les directions.
- La disparition des notes de service mettez les cadres en porte-à-faux. Rien n'est officiel, tout est oral.
- La non reconnaissance du « Droit de remords » aux cadres alors que cela a été accordé aux infirmiers au mois de juillet 2022. Les cadres ne peuvent pas changer de catégorie active vers sédentaire.

III. Rapport de force

Plus nous serons nombreux à suivre ce mouvement, plus nous aurons de poids pour négocier.

Nous devons réfléchir à des actions qui pourraient nous donner de la visibilité et du poids en dehors de la grève que nous savons difficile à supporter financièrement pour certains.

C'est le moment de prendre notre avenir en main !

ASSEMBLEE GENERALE

Le 11 octobre 2022

14h-17h

A l'Amphithéâtre de 200 places S134

Sous-sol du Campus PICPUS

33, boulevard de PICPUS, 75012 PARIS. Métro PICPUS ou Bel-Air (ligne 6)

Un lien Skype sera transmis pour un accès en distanciel